



Assemblée générale

Distr. générale
18 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 123 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

1. Par sa résolution [72/313](#), l'Assemblée générale a décidé de créer, à sa soixante-treizième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de ses travaux, ouvert à tous les États Membres.
2. Au paragraphe 5 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un état actualisé de l'avancement de l'application des dispositions de ses résolutions sur la revitalisation auxquelles le Secrétariat n'a pas encore donné suite, en indiquant les difficultés rencontrées et les raisons de tout manquement, le Groupe de travail spécial devant les examiner plus avant à la soixante-treizième session.
3. Aucune tâche confiée au Secrétariat n'est en attente à ce jour. Certaines dispositions concernant le Secrétariat seront appliquées pendant la soixante-treizième session.

